

30 juin 2023 -17:06

Appartient à Conseil des ministres du 30 juin 2023

Loi dispositions fiscales diverses : pourcentages d'octroi aux communes

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'amendement au projet de loi portant des dispositions fiscales diverses, concernant les pourcentages d'octroi aux communes

À la suite de l'adaptation de la comptabilité fédérale, la comptabilisation des montants qui devront être versés à l'ensemble des villes et communes devra s'effectuer sur la base des enrôlements et non plus sur la base des recettes perçues par le SPF Finances. Les montants enrôlés étant supérieurs aux montants perçus, l'ensemble des villes et communes devraient, à la suite de cette adaptation, percevoir un montant supplémentaire total estimé à 930 millions d'euros en 2023.

Le projet d'amendement est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be